

Suresnes, le 26 février 2025

BOOSTHEAT DÉVOILE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE SA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE

BOOSTHEAT (FR001400OS22 / ALBOO), acteur industriel et logiciel français de l'efficacité énergétique, dévoile la première étape de sa nouvelle feuille de route préparée sous l'impulsion de Stéphane LEDERMANN, son nouveau Directeur Général (cf. communiqué de presse du 20 janvier 2025).

| UNE MISSION CLAIRE FIXÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme annoncé, le Conseil d'administration de BOOSTHEAT a confié à Stéphane Ledermann la mission de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse. Celle-ci consiste à chercher la meilleure voie de valorisation des actifs technologiques de BOOSTHEAT tout en élaborant une nouvelle trajectoire pour l'entreprise. Cette dernière pourra inclure l'exploration de nouveaux territoires de croissance rentable, dans le respect des engagements de durabilité et d'innovation de BOOSTHEAT.

| UNE PREMIÈRE ÉTAPE CENTRÉE SUR LA VALORISATION DE LA TECHNOLOGIE DE RUPTURE DE COMPRESSION HYBRIDE

La première étape de ce plan est centrée sur la valorisation des actifs développés depuis la création de la Société.

L'analyse approfondie du patrimoine technologique de la Société a conduit la nouvelle Direction à concentrer ses efforts de valorisation sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride ». Cette innovation de rupture développée par BOOSTHEAT, sous l'impulsion de HBR Investment Group, tire pleinement parti de l'association de l'énergie thermique et électrique pour une efficacité optimale et offre la possibilité de construire des architectures de compression innovante pour la création de produits avec des capacités variées de puissance.

L'enjeu de la nouvelle Direction est désormais de poursuivre et d'enrichir l'étude des différentes pistes de valorisation dans 3 directions :

1. **Les fortes puissances** : l'objectif est de sonder le potentiel et les opportunités de compresseurs hybrides développant des capacités en MW, au-delà des capacités actuelles testées en laboratoire (50 à 250 kW) ;
2. **La méthanisation** : dans le prolongement des négociations déjà engagées en 2024 avec des acteurs de la filière, BOOSTHEAT souhaite apporter son savoir-faire dans la valorisation du biométhane grâce aux atouts de la compression hybride (réduction de la consommation de gaz par rapport aux solutions conventionnelles) ;
3. **Les datacenters** : grâce à sa capacité démontrée en laboratoire à produire du froid négatif, la compression hybride de BOOSTHEAT disposerait d'un potentiel commercial dans le domaine stratégique du refroidissement des datacenters dont la demande exponentielle est tirée par les marchés du Cloud et de l'IA.

Dans ce cadre, les autres familles de brevets vont être abandonnées, ce qui permettra de réduire sensiblement les coûts. Le périmètre de la propriété intellectuelle protégeant la compression hybride sera également revu afin d'abandonner les territoires non stratégiques (Russie, Japon) et d'étendre à de nouveaux horizons potentiels (Inde).

I UNE DISCIPLINE FINANCIÈRE TOUJOURS AU CENTRE DES ENJEUX

Cette recherche de valorisation se fera dans un cadre financier strict afin de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs mois pour réduire au maximum les besoins de trésorerie et le recours à des financements externes. Pour mémoire, le montant de la perte d'exploitation avait été divisée par plus de 2 à fin juin 2024, passant d'un rythme mensuel moyen d'environ 500 k€ au 1^{er} semestre 2023 à 235 k€ au 1^{er} semestre 2024.

BOOSTHEAT annonce également avoir fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société n'a nullement l'intention de payer et a déposé plainte auprès des autorités compétentes. A ce stade, certaines données ont été immédiatement récupérées grâce à un système de sauvegarde non affecté. L'activité n'est pas directement impactée mais la Société poursuit l'analyse des conséquences éventuelles.

« Après 1 mois d'immersion au sein de l'entreprise, j'ai une vision assez claire des actifs de l'entreprise et de ce que nous pouvons en faire. BOOSTHEAT a un historique d'innovation qui démontre sa capacité à explorer de nouveaux territoires et va bien au-delà des brevets et des savoir-faire accumulés. Je veux valoriser cet ADN pour faire de BOOSTHEAT une société ambitieuse, dynamique et rentable. », déclare Stéphane LEDERMANN.

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR001400OS22).

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.